



**Club Port Privé
MARCO POLO**

Résidence Marco Polo "La corvette"
312 Bd des Écureuils-06210 MANDELIEU
Clubportprivemarcopolo@gmail.com

Site Internet : www.clubportprivemarcopolo.com

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 5 AOUT 2014

Le mardi 5 août 2014 à 15h30, les sociétaires du Club Port Privé Marco Polo se sont réunis en assemblée générale ordinaire à MANDELIEU, salle Méditerranée à l'esteral Gallerey, suivant la convocation adressée le 4 juillet 2014.

Une feuille de présence à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires et qui a été émarginée par tous les sociétaires présents à l'assemblée.

Une liste des sociétaires et locataires d'apportement a été établie afin de récupérer les coordonnées téléphoniques pour être joints en cas de besoin.

Le Conseil d'Administration du Club Port Privé Marco Polo est représenté par le Président Gérard BONNAFOUX, assisté comme scrutateur de deux sociétaires, Monsieur Marcel FRATINI et Monsieur Philippe BOUET acceptant cette fonction.

Le président demande à Monsieur Gérard DUBUS, « Président de la SA Port Privé Marco Polo » de venir rejoindre le conseil d'administration pour présenter le projet du Pays des « Iles de Lerins » suite à une réunion en janvier 2014 avec cette association dont le président est Monsieur Bernard BROCHAND. A ce sujet l'AG a refusé l'achat de drapeaux individuels par le club, une étude est faite pour l'installation du pavillon distinctif à l'entrée du port

A cette fin de discours Monsieur Gérard DUBUS se retire du conseil.

Le président reprend la séance en présentant Monsieur Armando PEREIRA, le repreneur de l'Agence MR IMMO en remplacement de Monsieur Marc ROMBI et demande à l'assemblée que Monsieur PEREIRA, soit désigné comme secrétaire de séance pour les démarches administratives s'y rapportant. Personne ne s'oppose à cette demande, et Mr PEREIRA accepte cette fonction.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée par les membres du bureau qui constatent les sociétaires présents et représentés soit :

**80 Actionnaires présents ou représentés sur 200
Soit 509 actions sur 1100**

Le président met à la disposition des sociétaires :

- Un exemplaire des Statuts
- Un exemplaire du règlement intérieur
- La copie de la lettre de convocation adressée à tous les sociétaires
- La feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des sociétaires représentés
- Des copies du bilan 2013
- Des copies du prévisionnel 2015 avec état de situation des comptes au 1 juillet 2014

REMERCIEMENT à tous les sociétaires pour le respect des règles du port et tout particulièrement à Monsieur Marcel FRATINI qui veille au bon fonctionnement de celui-ci et à Monsieur Ricardeau RODRIGUEZ qui signale les problèmes spécifiques lorsqu'il les constate.

RAPPORT MORAL dicté par le Président

En tout premier lieu, une annonce importante sur la situation actuelle avec l'ancien président condamné par la justice.

Il est précisé que notre avocat Maître SABATIER a accomplie les formalités pour récupérer la somme de 15.000,00 € et que celle-ci a été créditée sur notre compte

L'autre nouvelle étant que Mr GUILBERT ayant vendu ses biens, l'avocat met en place une hypothèque judiciaire pour permettre de récupérer le solde de cette dette dans les semaines a venir soit un somme d'environ 22.885,30 €.

COMPTES DE RESULTAT 2013

Présentation par le président des comptes de l'exercices clos au 31 décembre 2013 approuvé et certifié par l'expert comptable de la Sté MR IMMO.

Solde positif de l'exercice : **11.083 €** auquel il faut rajouter une somme de **15.000 €** de produit exceptionnel sur affaire Guilbert, des intérêts 2013 de **1.112 €**, soit un excédent de **27.194 €**

Etat des comptes au 31 décembre 2013	Livret A	76.519,66 €
	CSL Association	15.072,92 €
	Compte courant	8.259,06 €

Quitus voté à l'unanimité.

PREVISIONNEL 2015

Le budget prévisionnel pour 2015 s'élève à **76.625,84 €** ce qui représente une cotisation de **69,66 €** par action, compte tenu des efforts entrepris depuis 2011 pour la bonne gestion du Club, nous proposons de prendre **11.000 €** sur les réserves pour financer celui-ci, ce qui ramènerait la cotisation par action à **59,66 €**, avec la continuité d'une provision pour la cotisation de la siagne et argentiére d'un montant de **2.000 €**.

Ce budget mis au vote est adopté à l'unanimité des sociétaires présents et représentés.

Le président de la SA Mr DUBUS à précisé qu'un nouveau bail serait présenté au club en 2015 avec une augmentation des loyers du fait entre autre de l'augmentation de la cotisation obligatoire à l'association siagne et argentiére.

DIVERS :

Il est remis en question la propreté du port, assurée par la Sté NEC PLUS, dont la surveillance et la pression restent maintenues.

Monsieur RODRIGUEZ attire l'attention sur le fait qu'il faut mettre en concurrence la Sté NEC PLUS, et soumet à l'assemblée que Monsieur Philippe BOUET (secrétaire actuel), réitère une proposition au Club en signalant qu'il est prêt à devenir auto-entrepreneur. Le président précise à nouveau que le club à décidé en AG, lors du départ de notre employé remplissant ces fonctions, de ne plus avoir de salariés, pour des questions de responsabilité, de coût (stages, assurances, capacités à passer, voir agréments) et également en cas de vacances, de maladie ou d'accident, ou il nous faudrait avoir recours à une société extérieure comme par le passé sans compter le coût de l'enlèvement des nombreux dechets ramassés dans le port dont NEC+ se charge actuellement.

Il est indiqué à l'assemblée Que Mr LALLA (Plongeur), fait l'étude d'un nouveau matériel de nettoyage. A étudier et à suivre.

Il est évoqué des problèmes de vandalisme au niveaux des extincteurs incendie et que cela comporte un coût que nous pourrions éviter.

Nous attirons l'attention également sur des vols récents sur les bateaux et nous préconisons de ne rien laisser de valeur sur les bateaux.

Il est rappelé à nouveau le respect des lieux en ce qui concerne les escréments des chiens, et de respecter les toilettes, des mesures seront prises contre les contrevenants.

Il faut encore préciser qu'il est interdit que des objets soient placés sur les quais, empêchant une bonne circulation et risquant de causer des accidents (passerelles.....) .Il est important de rappeler que le port n'est pas un Port Hotel, que c'est un port privé à usage de stationnement.

Il est demandé à chacun des sociétaires ou locataires de surveiller l'état des batteries de leur bateaux pour l'alimentation des pompes de cale afin d'éviter les problèmes de pollution si le bateau sombre, par rapport à la surveillance exercée par la brigade verte. Plusieurs bateaux ayant coulés cette année les huiles et carburants ont pollués le port.

Il reviens fréquemment des problèmes de BIP (ouverture de la grille de sortie du port), Monsieur Marcel FRATINI, répond et insiste sur le fait que c'est dû très souvent à un problème d'humidité ou bien simplement la pile qui demande à être changée et non d'un défaut du matériel, il rappelle aux adhérents que le coût d'un BIP est de 50 € et dans le cas de perte de 50 € supplémentaires pour désactiver le BIP.

Question d'un actionnaire : Que peut-on faire pour faire respecter les excédants de dimension des bateaux ? Place n° 59 de Monsieur ANDRES et Place n° 110 de Monsieur NIDRECOURT.

Le conseil va vérifier les dimensions de ces bateaux et faire respecter le règlement.

Il est soulevé la problématique de Monsieur Fabrice HABERT (Place n° 168), qui rencontre des difficultés de niveau d'eau. Il était conscient de ce fait à l'achat, et possédait à l'époque un bateau pneumatique, donc nous ne pouvons pas intervenir.

TRAVAUX EN COURS DE REALISATION

Changement de pendilles, 30 actuellement en cours de réalisation et 30 autres à exécuter dans la foulée pour 2014 par la Sté SUB SERVICES .

MAUVAIS PAYEURS

Il reste à ce jour deux « gros » mauvais payeurs soit :

Un sociétaire est redevable d'un montant de 6.064,18 €, il est convoqué au tribunal en septembre, un autre est redevable d'un montant de 2.518,35 € sans réponses malgré des mises en demeure notre avocat continue la procédure de recouvrement.

RENOUVELLEMENT ET ELECTION DE DEUX NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les mandats de 3 élus venant à échéance et les sortants sont :

Monsieur Gérard BONNAFOUX en qualité de Président

Monsieur Maurice SAFRAN, en qualité de secrétaire adjoint

Monsieur Gilbert BERMOND, en qualité de membre

Avec un grand remerciement à tous les membres des conseils précédents

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat en qualité d'administrateur et pour une durée de deux années à Monsieur Gérard BONNAFOUX.

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale décide de présenter en qualité de nouvel administrateur, Monsieur Gérard DUBUS, Président actuel de SA Port Privé Marco Polo et Monsieur Jean-François PATOU, pour une durée de deux années, sachant qu'il est indiqué que ces personnes devront signer un engagement de confidentialité concernant tous documents diffusés ou cas abordés durant les réunions.

Mis au vote et adopté à l'unanimité des sociétaires présents et représentés

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée à 16h45.

LE SECRETAIRE DE SEANCE
ARMANDO PEREIRA

LE PRESIDENT
GERARD BONNAFOUX

DERNIERE MINUTE Affaire GUILBERT :

Nous sommes heureux de vous aviser que nous avons reçu le 19 aout un virement de 22.885,30 € ce qui fait un total récupéré de 37.885,30 € ce qui nous permet de cloturer définitivement ce dossier.

RAPPEL des coordonnées du site internet : www.clubportprivemarcopolo.com